

Prise en soin et l'accompagnement d'un malade Parkinsonien

La maladie de Parkinson touche en France environ 150 000 personnes.
Celle-ci, entraînant un handicap physique, réduit, en conséquence, l'autonomie de la personne.

Elle a, de ce fait, de nombreuses répercussions sur l'entourage, ainsi que sur les soignants.

Cette formation apporte des éléments permettant de connaître ses causes, ses symptômes et son diagnostic, tout en restant dans un champ non médical.

Dans le cadre d'un soin To care, elle propose également des méthodes pour faciliter le quotidien du malade.

Par ailleurs, elle donne une place à l'Aidant, véritable co-soignant.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- Paramédicaux
- * Aide-soignant
- * Infirmier diplômé d'Etat (IDE)
- * Accompagnant(e)s sociaux et éducatifs
- * Auxiliaires de vie sociale
- * Aides médicaux psychologiques
- * Aides à domicile

METHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

Modalités d'intervention :

Elle sera réalisée dans l'écoute des attentes de chaque participant, en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles. L'intérêt de cette formation repose en grande partie sur un échange d'expériences ou de situations vécues entre le formateur et les participants et également entre les participants eux-mêmes.

Les méthodes pédagogiques :

Celles utilisées au cours des sessions de formation sont différenciées en fonctions des objectifs. Elles sont présentées sous deux typologies :



Prise en soin et l'accompagnement d'un malade Parkinsonien

La méthode expositive :

Cette méthode est utilisée lorsque le formateur présente un savoir aux stagiaires. Le formateur expose oralement celui-ci aux stagiaires, en utilisant un diaporama de manière structurée. Les stagiaires, de leur côté, doivent se l'approprier, en écoutant et en comprenant le cours qui leur est présenté. La prise de note est possible, malgré la remise du diaporama en fin de session de formation. Bien entendu, ils peuvent poser des questions s'ils n'ont pas compris.

La méthode interrogative :

Cette méthode est pratiquée lorsque le formateur souhaite : soit privilégier le questionnement des stagiaires, soit les inciter à aller chercher eux-mêmes dans leurs acquis la réponse. Cette méthode est également nommée méthode maïeutique qui est, pour le philosophe Socrate, une méthode dialectique pour « accoucher » les esprits, c'est-à-dire amener les participants à découvrir le savoir qu'ils portent en eux. Ce procédé est adopté sous deux formes : – Orale : le formateur pose des questions de façon ouverte et individuelle, écoute et confronte les réponses puis conclue avec les apports. – Ecrite : le formateur propose un passage du cours ou des données et posent des questions à partir de ces éléments. Après un temps de travail donné, le formateur corrige l'activité présentée avec les stagiaires. Ce procédé est réalisé par groupe de deux à trois stagiaires.

Techniques pédagogiques :

- Apports théoriques
- Travaux individuels par bi ou trinômes

Un support, reprenant la totalité des diapos présentées au cours de la formation, est remis à chaque stagiaire à la fin de la session.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

Cadre réglementaire et références

- Anesm Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
La bientraitance
La prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée
L'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie Alzheimer ou apparentée
- ANES
Prise en soin non médicamenteuse



Prise en soin et l'accompagnement d'un malade Parkinsonien

- A. P. H. P.
Référentiel de compétences
- H. A. S.
Programme AMI
- Inventaire neuropsychiatrique NPI Version française
- Charte Ethique Alzheimer et société
- Charte de la personne âgée dépendante
- Loi 2002.2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Contenu

Informations générales

Présentation

- Les causes
- Les symptômes
- Le diagnostic
- Les troubles
- Le traitement médical
- L'évolution

La prise en soin

- La gestion des gestes quotidiens
- Le lever – Le coucher – Le repas – La toilette
- Les troubles de la déglutition – la santé bucco dentaire
- L'emménagement du domicile
- Le suivi médical
- Les auxiliaires médicaux
- La kinésithérapie – L'ergothérapie – L'orthophonie

La communication

> Présentation

> Avec la famille

- Définition
- La place de l'aidant
- Les causes d'une mauvaise communication
- Le partage

> Avec le malade

- Les principes de base
- La loi 2002-2 – L'éthique
- Qui est cette personne ?
- Les émotions
- La gestion des troubles
- L'empathie – L'effet Pygmalion – La sollicitude – Le bénéfice risque – L'écoute
- L'anticipation des conflits



Prise en soin et l'accompagnement d'un malade Parkinsonien

Bibliographie

- Collière Marie-Françoise Soigner ... Le premier art de vivre
- Gineste Y. et Pélissier J. Humanitude
- Henderson Virginia Les 14 besoins fondamentaux
- Maslow Abraham La pyramide des besoins

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

L'évaluation est formative, car elle s'établit par le biais d'un diagnostic actif, qui permet de repérer si les stagiaires ont acquis les compétences requises. Celle-ci est validée par le formateur.

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide "Mon DPC avec l'AFPC" servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie exclusivement aux catégories socioprofessionnelles relevant d'un programme DPC conformément aux arrêtés du 25 juillet 2013 et du 8 décembre 2015 et ses annexes.

